

Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Novembre 2025



n°214

sommaire



2-3
ENVIRONNEMENT



5
COLIS DE NOËL



6
FOUR BANAL

ÉDITO : 2026: UNE ANNÉE DIFFICILE

Nous savons tous maintenant que les communes seront aux premières loges des restrictions budgétaires et assumeront de manière importante la mise en place des politiques fédérales et régionales.

A titre d'exemple ; en 2026 nous devons :

- Participer à la gestion des chômeurs de longue durée et leur éventuelle réintégration dans le marché du travail. Coût estimé pour le CPAS: 100.000 €
- La gestion de notre police zonale est estimée pour Ittre à un surcoût important d'environ 200.000€.
- **Mi-octobre, le gouvernement wallon faisait part de sa décision de supprimer la moitié de sa compensation du plan Marshall vis à vis des communes.**
Quelle conséquence pour Ittre ?
- En 2006, lors du lancement par la Région Wallonne du Plan Marshall, Ittre est une des seules communes du Brabant Wallon à encore

avoir de l'industrie lourde avec les Papeteries de Virginal et NLMK - les Forges de Clabecq.

- **Nous bénéficions de deux entrées importantes de la part de ces entreprises : La Force Motrice et comme tout un chacun le Cadastre.**
- **La Région, à cette époque, nous interdit de prélever ces entrées pour tout nouvel investissement ; ce qui est logique dans le cadre d'une politique de redéploiement industriel.**
- **Mais la Région instaure une compensation pour les communes.**
- **Celle-ci se monte, au départ, aux environs de 1.100.000 € pour atteindre actuellement 943.000 € suite aux faillites des Papeteries.**
- **En clair, la Région prive, l'année prochaine, la commune d'Ittre d'un revenu de 450 à 500.000 €.**

A cela s'ajoute d'autres augmentations comme le remboursement de la dette de la gestion des déchets pour l'Inbw, la fin de la gratuité scolaire etc.

Comme vous le voyez, 2026 sera une année compliquée, au niveau de votre commune. Nous ferons le gros dos et nous nous emploierons à limiter la casse, notamment pour les personnes les plus fragiles; et surtout nous nous préparons à traverser ces zones de turbulences avec comme seul objectif de gérer comme il faut notre commune.

> Pour le Collège, Christian Fayt, Bourgmestre



SENIORS AT THE MOVIES

Film, suivi d'un goûter: 11,55€
(à payer sur place) - Séance dès 13h30



LE MARDI 9 DÉCEMBRE

Informations et réservations:
Commission des aînés: Arthur Deghorain:
0475 59 86 05



APRÈS-MIDI PAPOTE



les **1^{er}** et **3^{ème}** mardis de chaque mois, venez passer un moment agréable à la salle Planchette (derrière la maison communale d'Iltre).

On vous attend **dès 14 heures** avec boissons et biscuits (café offert) pour jouer aux cartes, à des jeux de société, ou simplement papoter et se retrouver entre amies et amis.

INFORMATIONS: Commission des aînés:
Arthur Deghorain: **0475/ 59.86.05**



BALADE AUX CHAMPIGNONS DANS LE BOIS DES NONNES CE DIMANCHE 19 OCTOBRE



Il existerait plus de 2 millions d'espèces de champignons dans le monde, dont 50 000 champignons macroscopiques.

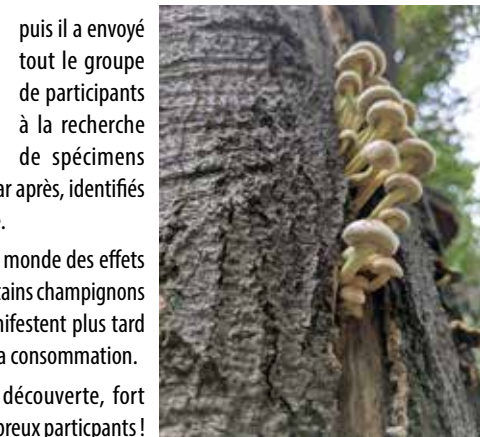
Notre guide expert en mycologie **Monsieur Frédéric Flament du Cercle des Naturalistes** nous en a appris un peu plus sur les diverses espèces existantes que l'on pouvait trouver dans les bois, plus particulièrement dans cette exploration qui nous a conduit au Bois des Nonnes.

Mêlant la théorie et la pratique il nous a décrit la base des connaissances sur les champignons macroscopiques et

puis il a envoyé tout le groupe de participants à la recherche de spécimens qu'il a lui-même, par après, identifiés pour tout le groupe.

Il a prévenu tout le monde des effets très toxiques de certains champignons qui souvent se manifestent plus tard qu'au moment de la consommation.

Une belle balade découverte, fort appréciée des nombreux participants !





DISTRIBUTION

D'ARBRES, DE PLANTS POUR LES HAIES ET DE PETITS FRUITIERS

SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025

de 9h à 12h00

Parking du Centre à 1460 Virginal

Avec la présence des Ruchers réunis
et des guides composteurs (initiation au compostage)

PLANTATION D'UN ARBRE

par les parents dont l'enfant est né dans l'année

DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2025

Les parents concernés seront invités personnellement par courrier



INFOS:

067/79.43.49

0470/37.09.30

mj.arias@ittre.be



RCA SPORT'ITTRE

NOUVEAU À SPORT ITTRE : DU PICKLEBALL



Sport Ittre lance une nouvelle activité dans son hall de sport : des séances de pickleball (mélange de tennis, badminton et tennis de table) !

Horaires : samedi (15h30-17h) et dimanche (14h-15h30)

Toutes les infos et vidéo de présentation sur www.sport-ittre.be

SESSION HIVERNALE DE MARCHÉ



Suite au succès de notre première session de marche entre septembre et mi-novembre, une nouvelle session est lancée pour les mois d'hiver.

Rdv tous les lundis de 10h30 à 11h30 du 24 novembre 2025 au 23 février 2026. Au programme : balades d'environ 5 kms dans une ambiance conviviale sur la commune d'Ittre.

Tarif : 70€ pour 14 séances.

Plus d'infos : www.sport-ittre.be – sportittre@ittre.be – 067/79.10.34

SPORT ITTRE COURS COLLECTIFS À GOGO !

Depuis janvier 2025, plusieurs cours collectifs ont été lancés par Sport Ittre. Au menu : marche, pilates, dance fitness, yoga et course à pied.

N'hésitez pas à vous rendre sur notre site web (www.sport-ittre.be) pour plus d'infos.

Ces cours se poursuivront bien entendu en 2026 !

PADEL MÊME EN HIVER !

Même en automne, nos terrains de padel restent ouverts et accessibles du lundi au dimanche de 8h30 à 22h.

Tarif : 36€/séance d'1h30.

NOUVEAU : Tarif réduit en semaine avant 16h (24€/séance) sauf les jours fériés.



Retrouvez toutes les informations pour réserver (très facilement via l'application Playtomic) nos terrains sur www.sport-ittre.be

Vous voulez vous y mettre et vous cherchez des partenaires ?

Sachez que Sport Ittre a créé un groupe Whatsapp pour permettre à ses membres padel de trouver plus facilement des partenaires pour organiser des rencontres sur ses terrains.

Si vous souhaitez le rejoindre, il vous suffit d'envoyer un e-mail sur l'adresse sportittre@ittre.be en mentionnant votre numéro de GSM.

VACANCES DE NOËL : STAGE DE HOCKEY

Durant les vacances de Noël, le Lynx Hockey Club organisera un stage indoor de hockey dans le hall omnisports du complexe sportif de Virginal.

Ce stage aura lieu du lundi 22 au vendredi 26 décembre (hormis le jeudi 25 décembre). N'hésitez pas à contacter le club si vous souhaitez davantage d'informations (www.lynxhockey.be).

Toutes les infos
sur: www.sport-ittre.be



SEMAINE DES SENTIERS

Cette année, la Semaine des Sentiers a été animée à Ittre.

De la balade des fontaines, organisée en collaboration

par El Tournikèt, OI3 Loisirs et Les Sentiers Ittrois, à la réouverture du sentier 75, notre service travaux et les associations communales ont mis un point d'honneur à offrir aux promeneurs ittrois et d'ailleurs des sentiers de promenades accueillants.



NI AIDES MÉNAGÈRES, NI INFIRMIÈRES : LES AIDES FAMILIALES OCCUPENT UNE PLACE UNIQUE AUPRÈS DE NOS AÎNÉS ET DE NOS FAMILLES. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE D'ITTRE (C.P.A.S.) AIDE AUX FAMILLES ET AUX AÎNÉS

L'aide familiale : un soutien essentiel pour la vie à domicile

Le maintien à domicile est aujourd'hui une priorité pour de nombreuses personnes âgées, en situation de handicap, malades ou pour des familles traversant une période difficile. Dans ce contexte, le rôle de l'aide familiale est fondamental, même s'il reste encore trop souvent méconnu.



Un accompagnement adapté aux besoins

L'aide familiale intervient au domicile des personnes pour les soutenir dans leur vie quotidienne. Ses missions sont variées : aide à la préparation des repas, entretien du logement, accompagnement pour les courses ou rendez-vous, démarches administratives de base. Elle veille également au bien-être moral de la personne en lui apportant écoute, réconfort et présence.

Un soutien pour les familles

Les aides familiales ne s'adressent pas uniquement aux personnes isolées. Elles interviennent aussi en support auprès des familles lorsqu'un parent, un enfant, un conjoint, un père ou une mère rencontre des problèmes de santé. Leur présence permet de soulager les proches, de les accompagner dans une période parfois difficile, et de renforcer la solidarité familiale.

Un relais indispensable

Par leur rôle de proximité, les aides familiales constituent un véritable relais entre la personne aidée, sa famille et les services sociaux ou médicaux. Elles contribuent à prévenir l'isolement, à renforcer le lien social et à favoriser l'autonomie.

Leur présence régulière assure une continuité dans l'accompagnement et permet d'adapter l'aide en fonction de l'évolution des besoins.

Un ancrage local précieux

Au-delà des gestes du quotidien, les aides familiales apportent une connaissance précieuse de la commune et de la vie locale. Leur familiarité avec les services de proximité, les commerces, les associations et les ressources disponibles dans le territoire constitue un atout majeur. Cette connaissance permet d'orienter les personnes aidées, de faciliter leur intégration dans la vie sociale locale et de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté.

Leur métier ne se limite pas à exécuter des tâches : les aides familiales savent aussi prendre des initiatives pour améliorer le quotidien des personnes accompagnées. Elles observent, anticipent les besoins et proposent des solutions adaptées à chaque situation. Cette capacité d'adaptation et de réactivité est essentielle pour offrir un accompagnement de qualité, personnalisé et humain.



Un métier à part entière

Il est important de rappeler que les aides familiales ne sont ni des aides ménagères, ni des infirmières. Leur mission se situe à l'intersection de l'accompagnement pratique et du soutien social et moral. Elles contribuent à alléger le quotidien, sans se substituer aux soins médicaux

ou aux tâches purement domestiques. Cette spécificité fait toute la valeur de leur profession, qui vise avant tout à préserver la dignité et l'autonomie des personnes.

Une profession qualifiée mais encore peu connue

Malgré son importance, la profession d'aide familiale reste trop souvent dans l'ombre. Pourtant, ces professionnelles sont formées et encadrées par des services agréés. Leur travail repose sur des valeurs fortes : respect, confidentialité, dignité et solidarité. Reconnaître leur mission, c'est mettre en lumière une véritable vocation au service du bien-être collectif.

Prendre soin de nos aînés, c'est honorer le passé, protéger le présent et donner sens au futur.

Aide familiale, c'est vous accompagner quotidiennement et c'est notre métier !

Service d'aide aux familles du CPAS: 067/64.71.67 du lundi au vendredi de 09h à 16h.



VOUS
C'est notre métier !
ACCOMPAGNER



VENEZ RENCONTRER

SAINT NICOLAS

DANS LES COMMERCEs ITTROIS

SAM. | **29** | NOV.

DE 9H30 À 17H30

RETROUVEZ LA LISTE DES COMMERÇANTS PARTICIPANTS SUR LE SITE WWW.ITTRE.BE

INFOS/INSCRIPTIONS: WWW.ITTRE.BE











COLIS AUX AÎNÉS

L'Administration communale d'Ittre procèdera à la distribution de colis de Noël dans les salles communales suivantes :

- **ITTRE** : le mercredi 17 décembre 2025 de 9h à 12h. Salle Planchette (arrière de l'administration communale)
- **HAUT-ITTRE** : le mercredi 17 décembre 2025 de 13h à 15h. Salle « Les Hauts du Ry-Ternel »
- **VIRGINAL** : le jeudi 18 décembre 2025 de 9h à 12h. Salle Polyvalente

En vue d'éviter tous problèmes lors de la distribution, les habitants de l'entité répondant aux critères suivants seront invités à retirer leur colis :

- **Les personnes ayant atteint l'âge de 65 ans**
- Les personnes porteuses de handicap ou invalides dès 66%, sur présentation préalable au Service Population, d'un document attestant de leur handicap (**à REMETTRE pour le vendredi 12 décembre 2025 – date limite**).

Conscients des difficultés de déplacement de certaines personnes, la possibilité leur est offerte de faire enlever leur colis par une tierce personne, moyennant une autorisation écrite et signée, ainsi que la présentation de la carte d'identité de l'ayant droit.

Le minibus communal Trans'Ittre est à votre disposition: 0473/51.33.95.

Sur invitation de notre CPAS, les personnes les plus démunies seront également invitées à retirer un colis dans leurs locaux.

Toutes les infos sur notre site internet et notre page Facebook ainsi qu'aux valves communales d'Ittre, Haut-Ittre, Virginal et Fauquez.



Distribution des
Colis de Noël
aux aînés

Ittre : **LE 17/12, DE 9H À 12H
SALLE PLANCHETTE**

Haut-Ittre : **LE 17/12, DE 13H À 15H
SALLE DE HAUT-ITTRE**

Virginal : **LE 18/12, DE 9H À 12H
SALLE POLYVALENTE**

Informations: www.ittre.be/actualites/colis-aux-aines




NOS ACCUEILLANTS : LE CŒUR BATTANT DE L'ENFANCE DANS NOTRE COMMUNE



Cet automne, nos accueillants ont fait preuve d'une énergie remarquable ! Après les animations de vacances, ils ont enchaîné avec les accueils de rentrée, toujours avec le même enthousiasme et la même passion. Débordants d'élan et d'attention, ils composent chaque jour avec des

groupes nombreux et des locaux parfois peu adaptés, tout en maintenant un accueil de grande qualité.

Leur créativité ne faiblit pas : jeux, bricolages, projets collectifs, découvertes... les activités ne manquent pas pour éveiller la curiosité et nourrir le plaisir des enfants. Les formations et réunions qui rythment leur année témoignent de leur professionnalisme et de leur volonté constante d'améliorer leurs pratiques. Et tout cela, supervisé par Sylviane Bontet, responsable des projets de cette équipe.

Cette année, des nouvelles activités extrascolaires sont encadrées par certains d'entre eux, permettant de diversifier les propositions du programme tout en allégeant le nombre d'enfants dans les groupes d'accueil. Une belle dynamique d'équipe, au service du bien-être des enfants.

Le service poursuit également un travail de coopération

étroite avec les différents acteurs du terrain : écoles, familles, animateurs, chauffeur de bus, associations locales... Ensemble, nous construisons un cadre de vie harmonieux et sécurisant pour chaque enfant.

Enfin, un grand merci aux parents pour leur confiance et leur collaboration au quotidien. C'est grâce à cette relation de proximité et de respect mutuel que nos accueillants peuvent continuer à exercer leur beau métier avec cœur et conviction.

Service Accueil Temps Libre de la commune d'Ittre - coordinatrice: Sophie Mercier : 067/79.43.38.



LE 1ER JANVIER 2026, LE BIHORAIRE CHANGE D'HORAIRE !

Le bihoraire, c'est le tarif qui établit une distinction entre les heures « pleines », et les heures « creuses ». Les consommations d'électricité enregistrées pendant les heures pleines, habituellement de 7h à 22h en semaine, sont facturées à un tarif plus élevé que les consommations d'électricité enregistrées pendant les heures creuses, habituellement la nuit, de 22h à 7h, et durant tout le weekend.

A partir du 1er janvier 2026, une nouvelle plage d'heures creuses sera disponible chaque jour entre 11h et 17h ! Durant cette plage, l'électricité sera au même tarif que la nuit. Ce nouvel horaire sera applicable 7 jours/7.



DOIS-JE FAIRE QUELQUE CHOSE ?

Non, le changement vers les nouvelles plages du bihoraire est automatique, vous ne devez rien faire ! Que vous ayez un compteur électromécanique (avec la roulette qui tourne) ou un compteur communicant (digital), le changement sera opéré à distance par votre gestionnaire de réseau. Aucune action n'est requise de votre part.

Seules les personnes ayant demandé la désactivation de la fonction communicante de leur compteur digital seront contactées par leur gestionnaire de réseau.

POURQUOI LES PLAGES DU TARIF BIHORAIRE VONT-ELLES CHANGER ?

Le réseau de distribution, principalement en basse tension, fait face à des défis majeurs liés à la transition énergétique, notamment

- Une production croissante d'électricité renouvelable, décentralisée et intermittente
- Une électrification accrue des usages, entraînant une demande de puissance plus importante sur le réseau

L'évolution des plages du tarif bihoraire découle principalement de la volonté d'optimiser la demande d'électricité et d'encourager une consommation mieux répartie sur la journée.

PLUS D'EXPLICATIONS / JUSTIFICATIONS SUR LE CHANGEMENT DES PLAGES DU BIHORAIRE

Plusieurs facteurs expliquent la nécessité de modifier ces plages horaires :

- L'évolution des profils de consommation : les habitudes des ménages, et des petits professionnels changent avec le temps.
Par exemple, l'arrivée massive des voitures électriques, l'utilisation accrue de systèmes de chauffage (PAC) et de climatisation et l'électrification globale des usages intensifient la demande d'électricité qui se concentre à certains moments de la journée.
- La gestion des pointes de consommation : les périodes de très forte consommation, souvent en début de matinée ou en soirée, sollicitent davantage le réseau. En ajustant les plages du tarif bihoraire, les autorités souhaitent inciter la clientèle à déplacer certains usages en dehors de ces moments critiques, afin d'atténuer les pointes et d'assurer la stabilité du réseau, à un coût raisonnable.
- L'intégration des énergies renouvelables : l'essor de l'énergie solaire et éolienne, qui produisent une électricité verte mais intermittente, nécessite de revoir la façon dont la demande est gérée. Les nouvelles plages horaires sont conçues pour encourager la consommation aux moments où l'offre d'électricité renouvelable est la plus abondante.

En résumé, le changement des plages du tarif bihoraire s'inscrit dans une logique d'adaptation aux nouveaux enjeux énergétiques et encourage une utilisation plus rationnelle du réseau afin de réduire les coûts pour soi-même et pour la collectivité, ce qui facilite la transition vers des réseaux plus résilients.

ENEZ PÂTISSER

au Four banal communal d'Ittre
sous la conduite d'un pâtissier régional réputé.

4 DATES :

- 18 - 25 novembre
- 2 - 9 décembre
- DE 18H30 À 21H30

✓ Cougnou
✓ Bûche de Noël en choux à la crème

Max 8 participants par atelier - 15€/participant (frais d'achat des ingrédients)
Chaque participant repart avec 2 cougnous et une bûche.

Infos et inscriptions: Aurélie Maes: 067/79.43.42 - PCS@ittre.be

JE BÉNÉFICIE DU TARIF SOCIAL, QUEL IMPACT POUR MOI ?

Si vous bénéficiez du tarif social, et que vous consommez de l'électricité en régime bihoraire en Wallonie, le tarif social vous sera facturé en tenant compte des nouvelles plages du bihoraire. Vous devrez donc vous aussi adapter vos habitudes de consommation dès le 1er janvier 2026.

J'AI UN COMPTEUR AVEC FONCTION PRÉPAIEMENT ACTIVÉE, QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR MOI ?

L'heure de votre compteur à prépaiement sera également adapté dès le 01/01/2026. Vous devrez donc être vigilant au moment où vous consommerez de l'électricité, particulièrement le weekend puisque le weekend ne sera plus entièrement en heures creuses.

CE CHANGEMENT S'APPLIQUERA-T-IL À TOUS LES UTILISATEURS DU RÉSEAU ?

Le changement des plages du bihoraire concerne tous les consommateurs raccordés au réseau basse tension, avec un niveau de puissance inférieur à 56 kVA, et qui sont équipés d'un compteur communicant ou d'un compteur électromécanique.

Pour les utilisateurs du réseau basse tension dont la puissance de raccordement est supérieure à 56 kVA, seuls ceux dont la puissance de prélèvement n'est pas mesurée (compteur de type YMR) se verront appliquer les nouvelles plages du bihoraire à partir du 01/01/2026.

Votre facture ? Plus légère...

A la bonne heure !



APPEL À LA SOLIDARITÉ : CHILD FOCUS

Chaque année, des dizaines d'enfants disparaissent ou sont victimes d'exploitation sexuelle en Belgique. Face à ces drames humains, Child Focus se mobilise jour et nuit pour retrouver les enfants disparus, soutenir leurs familles et prévenir de nouvelles disparitions. Depuis plus de 25 ans, Child Focus agit avec une équipe dévouée de professionnels et de bénévoles, en collaboration avec les autorités, les écoles et les citoyens.

Son action repose sur trois piliers essentiels :

- Retrouver les enfants disparus, grâce à un réseau efficace d'alerte et de communication.
- Prévenir les risques, notamment en sensibilisant les jeunes et les parents aux dangers en ligne et dans la vie quotidienne.
- Soutenir les familles, en leur offrant un accompagnement psychologique et administratif.

Pour pouvoir continuer cette mission vitale, Child Focus

a besoin du soutien de chacun. En tant que citoyens d'Iltre, nous pouvons contribuer à maintenir cette aide indispensable à travers un don, même modeste, qui fera une réelle différence.

Comment aider ?

En effectuant un don sur le compte de Child Focus dédié : IBAN : BE19 3101 2229 9912 avec, comme communication: soutien 2025 – Iltre .

A quoi servira votre don ?

- Votre soutien permettra de financer directement la recherche d'enfants disparus et l'aide directe aux enfants victimes d'exploitation sexuelle et à leurs proches la lutte.
- Vous permettrez à Child Focus d'être accessible via leur ligne d'appel d'urgence 116 000, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.
- Vous aiderez l'association à développer du matériel de prévention et de sensibilisation destinés aux



Photo de Trym Nilsen sur Unsplash

enfants et à leurs parents.

- Vous aiderez l'association à offrir aux professionnels de l'éducation des outils basés sur les risques liés au monde digital. Tant leurs outils que les services offerts au grand public sont entièrement gratuits.

Ensemble, montrons que la solidarité et la bienveillance font partie de l'identité d'Iltre. Chaque geste compte pour protéger les enfants et redonner espoir aux familles.

Pour en savoir plus sur les actions de Child Focus : www.childfocus.be



EXPRESSION POLITIQUE APIC

GESTION DU BUDGET COMMUNAL : AMBITION, OUI... MAIS AVEC BON SENS !

Lors du dernier conseil communal, notre groupe APIC a exprimé de sérieuses réserves face à la modification budgétaire n°2 (MB2).

En cinq ans, les dépenses ordinaires explosent : +50 % pour le personnel, +70 % pour le fonctionnement, +40 % pour les transferts, alors que les recettes n'augmentent que de 20 %. Oui, certaines hausses s'expliquent par les indexations ou la période COVID. Mais aujourd'hui, l'équilibre budgétaire n'est atteint qu'en puisant dans les provisions – nos économies passées – qui fondent plus vite qu'elles ne se reconstituent. L'écart se creuse entre recettes et dépenses, et cela nous préoccupe.

Nous regrettons aussi que la majorité PS/MR ait refusé d'aborder ensemble la MB2 et le budget 2026, pourtant étroitement liés. Nous « anticiperions trop », nous dit-on. Mais anticiper, n'est-ce pas précisément gérer avec responsabilité l'argent public ?

Ce manque de lucidité se retrouve aussi dans le Plan Stratégique Transversal (PST), où les projets coûteux semblent primer sur la réalité financière. Si nous saluons la qualité du travail et certaines orientations positives, le décalage entre ambitions immobilières et moyens disponibles est frappant : la modernisation du bâtiment

communal est passée de 800 000 € à plus de 2 millions, et s'ajoutent désormais une nouvelle école à Virginal, une bibliothèque neuve, un musée agrandi... Autant de projets séduisants, mais disproportionnés. Quand le budget flirte déjà avec ses limites, faut-il encore empiler les promesses coûteuses ? Le contexte extérieur se durcit : annonce récente de la perte d'une partie du plan Marshall (-500.000 €), subsides en baisse, incertitudes autour des fusions communes/CPAS, hausse des dotations à la Police. Pourtant, la majorité continue d'engager la commune dans des dépenses structurelles lourdes.

Nous pensons qu'il est temps de recentrer les priorités. Avant de rêver de nouveaux bâtiments, entretenons ce qui existe et est essentiel : voiries, mobilité, sécurité, énergie, soutien aux jeunes, aux familles et aux aînés.

Être ambitieux, oui, mais sans dépenser au-delà de nos moyens. Les citoyens attendent une gestion rigoureuse, humaine et durable de leur argent, pas des projets « vitrines ».

C'est cette vision que nous défendons : une commune qui avance avec ambition, mais surtout avec bon sens.

> Pour le groupe APIC,
Marie-Amandine della faille



EXPRESSION POLITIQUE ECOLO

LA ILTRE VOUS INVITE À SA TRADITIONNELLE DISTRIBUTION DE PETITS FRUITIERS LE DIMANCHE 23/11 DE 10H00 À 13H00

Au programme ? Un échange, une rencontre, un Petit Fruitiier à planter chez vous (ou ailleurs) et un vin chaud !

Où ? Dans le centre d'Iltre, lieu à venir (rendez-vous sur notre Facebook, Instagram, notre site ou par mail sur demande pour l'information)

Fraises, framboises, cassis, groseilles... Ces petits fruits font le bonheur des gourmands, mais aussi celui de la nature ! En planter chez soi ou dans les espaces partagés, c'est favoriser la biodiversité, consommer local et embellir notre cadre de vie.

Un atout pour la biodiversité

Les petits fruitiers offrent nectar et refuge à de nombreux pollinisateurs : abeilles, bourdons, papillons... Ces insectes jouent un rôle essentiel dans la pollinisation et la reproduction des plantes. En accueillant ces précieux alliés, chaque jardin, balcon ou espace vert devient un maillon de la chaîne écologique. Leurs racines, quant à elles, aident à stabiliser le sol, à retenir l'eau et à préserver la fraîcheur des sols, un vrai plus en période de sécheresse.

Des bienfaits pour les habitants

Cultiver ses propres fruits, c'est profiter

de récoltes savoureuses et locales. Fraises du matin ou framboises du goûter : la satisfaction de cueillir ce que l'on a planté n'a pas d'égal ! Cela permet aussi de réduire les emballages, les transports et donc notre empreinte carbone. Le jardinage favorise la détente, la santé et le lien à la terre - un vrai moment de bien-être à partager en famille.

Un projet collectif et éducatif

Planter des petits fruitiers, c'est aussi créer du lien. Échange de conseils et boutures, découverte du cycle de la vie et de l'importance de la nature. Dans les écoles, les jardins partagés ou les espaces publics, ces plantations deviennent des lieux d'apprentissage et de convivialité.

Ensemble, faisons encore plus fleurir et fructifier nos beaux villages !

Facebook : Locale écolo Iltre
Instagram : ecoloitre
Mail : info@iltre.ecolo.be

> Pour le groupe ECOLO,
Gaëtan Debaene





En Wallonie, la vitesse excessive ou inadaptée reste un facteur majeur d'accidents sur nos routes.

Or, au-delà d'un simple chiffre sur un compteur, c'est aussi la vulnérabilité de tous les usagers qui augmente avec la vitesse. C'est pourquoi l'AWSR lance une nouvelle campagne pour nous inviter à lever le pied.

Quelques km/h peuvent tout changer

En effet, chaque km/h supplémentaire accroît non seule-

ment le risque mais également la gravité des accidents. Même un « petit » excès de vitesse peut ainsi transformer une erreur en perte de contrôle, un écart de trajectoire en collision frontale, un choc en drame.

Lors d'un impact entre une voiture et un piéton, les conséquences dépendent fortement de la vitesse :

- A 30 km/h : Un piéton a 99% de chances de survie mais 1 sur 10 risque de subir au moins une blessure grave.
- À 50 km/h : Un piéton a 95% de chances de survie mais 1 piéton sur 3 risque d'être gravement blessé.
- À 70 km/h : Un piéton a 50% de chances de survie mais 1 piéton sur 2 ne survivra probablement pas.
- Au-delà de 90 km/h : les chances de survie du piéton sont quasi nulles.

Pensons-y ...



N'hésitez pas à consulter le **E-GUICHET**, disponible 24h/24 et 7j/7.

Il vous permet de

demande le document dont vous avez besoin en ligne et ce, en quelques clics seulement et de manière sécurisée.

Vous pouvez obtenir des documents tels qu'une composition de ménage, un acte de naissance ou encore un extrait de casier judiciaire.



RIYONE :

Vos dalez à vo n-auto.
 Vos rinserez vo feume yè vo tchi dins 'l cofe.
 Vos ratindez ène eûre.
 Vos drouvez 'l cofe.
 Dèvinez qui ç' qu'est 'l pus contint d' vos vir !?

LE COLLÈGE COMMUNAL D'ITTRE

Christian FAYT, BOURGMESTRE
 0473/78 32 68 - c.fayt@ittre.be

Pascal HENRY, 1^{ER} ÉCHEVIN
 0471/91 01 61 - p.henry@ittre.be

Fabienne MOLLART, 2^{ÈME} ÉCHEVINE
 0474/23 12 64 - f.mollaert@ittre.be

Lindsay GOREZ, 3^{ÈME} ÉCHEVINE
 0496/34 50 63 - l.gorez@ittre.be

Jacques WAUTIER, 4^{ÈME} ÉCHEVIN
 0470/37 09 30 - j.wautier@ittre.be

Françoise PEETERBROECK,
 Présidente du CPAS
 0476/98 20 61 - f.peeterbroeck@ittre.be

Carole SPAUTE, Directrice générale



ÉTAT CIVIL : du 27/09/2025 au 24/10/2025

Suite à l'entrée en vigueur de la loi européenne sur la protection de la vie privée et du règlement général sur la protection des données (RGPD), les listes des naissances et des mariages ne pourront plus paraître dans le bulletin communal sans le consentement préalable et explicite des personnes concernées.

Sachant que la population apprécie être informée de ces heureux événements, il sera dorénavant demandé

aux parents des nouveaux-nés ou aux futurs époux de marquer leur accord pour la publication de l'information relative à la naissance ou au mariage.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 067/79.43.25 ou via population@ittre.be.

NAISSANCES

CAROBIO GIBELIN ENZO né le 04/10/2025

MARIAGES

RUELLE HENRI ET THUNUS MYRIAM
 le 04/10/2025

FLASSELLAERS FRÉDÉRIC ET BURTON BARBARA le 04/10/2025

DÉCÈS

DELAUNOIS MURIEL (27/02/1967 – 27/09/2025)

BONTET NESTOR (14/09/1931 – 01/10/2025)

DENAYER FRANCIS (07/03/1954 – 01/10/2025)

HAEZELEER MADELEINE (01/03/1932 – 02/10/2025)

PLASMAN JOSIANE (23/04/1934 – 10/10/2025)

VERSETY YVAN (25/01/1948 – 11/10/2025)

BEAUJEAN FRANÇOIS (13/09/1948 – 13/10/2025)

WANTIEZ MARIE (02/06/1930 – 15/10/2025)

BARBIAUX CHARLOTTE (04/02/1931 – 17/10/2025)

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAL:

16 DÉCEMBRE 2025 à 19h00

**SALLE DU CONSEIL COMMUNAL
 RUE PLANCHETTE, 2 - ITTRE**

Bulletin d'Informations Communales

Éditeur responsable : **Le Collège communal**

Coordination et mise en page : **Frédérique Joris**

Impression : **Rossel**